



DECES DE L'EXPLOITANT INDIVIDUEL

1^{er} CAS : Décès de l'exploitant individuel AVEC maintien provisoire de l'immatriculation au RCS ET poursuite de l'exploitation

FORMULAIRES :

- [Cerfa P2P4 Micro entrepreneur](#) → 2 exemplaires signés en original. [Voir la Notice](#).

PIECES JUSTIFICATIVES :

- Extrait original d'acte de décès de l'exploitant
- Copie de l'acte de notoriété établissant la succession

Si l'activité est réglementée (bar, restaurant, transport, ...), d'autres pièces seront à fournir. [Liste des activités réglementées](#).

- 1 [pouvoir](#) en original, si le signataire de la formalité n'est pas l'héritier

2^{ème} CAS : Décès de l'exploitant individuel AVEC maintien provisoire de l'immatriculation au RCS SANS poursuite de l'exploitation

FORMULAIRES :

- [Cerfa P2P4 Micro entrepreneur](#) → 2 exemplaires signés en original. [Voir la Notice](#).

PIECES JUSTIFICATIVES :

- Extrait original d'acte de décès de l'exploitant,
- Copie de l'acte de notoriété établissant la succession
- 1 [pouvoir](#) en original, si le signataire de la formalité n'est pas l'héritier
- La carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou le livret de circulation, le cas échéant.